

LES DÉFIS DE LA PROMOTION ET DE L'INTRODUCTION DES LANGUES MATERNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Zirignon Florence DADI

Université Félix Houphouët-Boigny

daziflo@yahoo.fr

Résumé : La Côte d'Ivoire est un pays plurilingue, pourtant dans sa politique linguistique elle a fait le choix du français comme seule langue en vigueur dans tous les domaines de la société, notamment dans les écoles malgré les Articles 67 et 68 de la loi du 18 Août 1977-854, portant réforme de l'enseignement, autorisant ainsi l'introduction des langues locales dans l'enseignement avec la création du Projet École Intégrée (P.E.I). Mais contrairement au français, cette législation reste vague en matière de promotion et d'orientation didactiques pour les langues maternelles dans le système éducatif ; ce qui a une incidence sur les résultats scolaires des élèves.

Mots-clés : Côte d'ivoire, politique linguistique, enseignement, langues maternelles, promotion

THE CHALLENGES OF PROMOTING AND INTRODUCING MOTHER TONGUES IN EDUCATION IN CÔTE D'IVOIRE

Abstract: Côte d'Ivoire is a multilingual country, yet in its language policy it has chosen French as the only current language in all areas of society, especially in schools despite articles 67 and 68 of the law of 18 August 1977-854, reforming education, thus authorizing the introduction of local languages in education with the creation of the Integrated School Project (P.E.I). But unlike French, this legislation remains vague in terms of didactic promotion and orientation for mother tongues in the education system, which has an impact on students' academic performance.

Keywords: Côte d'Ivoire, language policy, education, mother tongues

Introduction

La Côte d'Ivoire fait partie des pays africains qui présentent une grande diversité culturelle et linguistique. Le pays compte une soixantaine de langues maternelles qui occupent le terrain concurrentiellement avec le français, la langue officielle. Même si leur pratique s'amenuise, surtout en milieu urbain, en raison notamment d'une régression relative du nombre de locuteurs, ces langues continuent d'être prioritaires dans les milieux familiaux et restent un puissant vecteur de socialisation. Les représentations sociales et les attitudes linguistiques des locuteurs ivoiriens montrent que les langues maternelles n'ont pas perdu tout leur prestige de langues identitaires, malgré l'absence de promotion au niveau institutionnel. La problématique de la promotion et de l'introduction de ces langues dans l'enseignement fait écho, au souci des autorités ivoiriennes - confrontées au morcellement linguistique du pays – de ne pas susciter d'animosités interethniques. L'expérimentation de l'enseignement de ces langues, dans des proportions très limitées, montre que l'intention des autorités d'avoir recours à la langue maternelle pour répondre aux besoins des apprenants reste, pour l'heure, théorique. Quelles sont les facteurs de résistances qui contrarient l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif en Côte d'Ivoire ? Que

peuvent apporter ces langues dans l'enseignement ? Quelles sont les modalités de la mise en œuvre d'un tel projet ? Notre communication se penchera sur ces questions qui traduisent le degré de marginalité de ces langues dans les objectifs et les finalités du système éducatif ivoirien.

1. Introduction des langues maternelles dans l'enseignement : cadre définitionnel et facteurs Contraignants

1.1 Cadre définitionnel

Les langues maternelles dites aussi langues natives ou langues premières sont la première langue apprise à la personne dans la petite enfance. Autrement dit, c'est la langue qui est parlée à l'enfant à la maison même avant qu'il apprenne à parler. Il s'agit de la langue que l'enfant comprend avant de commencer l'école. C'est aussi la langue acquise de manière tout à fait naturelle par le biais de l'interaction avec l'entourage immédiat, sans intervention pédagogique et sans une réflexion linguistique consciente [Cf les DEFINITIONS.FR, 8 mai 2012]. Par ailleurs, les langues maternelles relèvent du patrimoine d'un peuple, elles sont perçues plus comme des langues de communion que de communication. Ce sont des langues qui sont liées au territoire, à l'histoire et à la culture des communautés qui les parlent. Ces langues sont exclues du domaine public et aussi de tous les lieux de promotion linguistique. En Côte d'Ivoire, l'Article 67 de la loi du 18 août 1977 n°77-584, portant réforme de l'enseignement stipule que l'introduction des langues nationales dans l'enseignement officiel doit être conçue comme un facteur d'unité nationale et de revalorisation du patrimoine culturel ivoirien. À travers cette loi, les autorités ivoiriennes ont situé le cadre dans lequel les langues locales doivent être introduites dans le système éducatif en Côte d'Ivoire. Selon Kosonen [2005], l'UNESCO qui encourage l'enseignement en langue maternelle au primaire depuis 1953 souligne les avantages d'un enseignement en langue maternelle dès le plus jeune âge. Les enfants sont ainsi plus nombreux à fréquenter l'école et à y obtenir de bons résultats. Dans le même sens, Arnold, Bartlett, Gowani et Merali 2006] soutiennent que lorsque la langue utilisée à l'école n'est pas la première langue parlée par les enfants, le risque de déscolarisation ou d'échec dans les petites classes est plus élevé. Et, selon eux toujours, des études ont montré que l'on obtient de meilleurs résultats au primaire lorsque la langue d'enseignement est la langue maternelle des apprenants. Toutes ces réflexions menées montrent l'importance de l'introduction des langues maternelles comme médiums et matières d'enseignement dans le système éducatif des pays francophones. Cependant, en Côte d'Ivoire, il existe plusieurs facteurs qui sont des obstacles à l'introduction des langues maternelles dans l'enseignement.

1.2 Les facteurs contraignants

Par facteur contraignant, il faut entendre tout obstacle à l'introduction des langues maternelles dans le système éducatif. Plusieurs raisons expliquent la lenteur du démarrage du Projet, entre autres, la politique linguistique, les obstacles scientifiques, sociolinguistiques et financiers.

-La politique linguistique

L'État de Côte d'Ivoire, à l'instar de la quasi-totalité des ex-colonies françaises, a choisi le français comme langue officielle. Dès lors, va être légitimé son rôle de langue de l'administration, médium de l'enseignement, support de transmission et de diffusion de

l'information écrite et audiovisuelle. Le français s'impose alors comme langue incontournable. En revanche, les langues ivoiriennes ont été réduites au simple rôle de communication au sein d'une population donnée. Le manque d'une volonté politique réelle en faveur des langues nationales après plus d'une cinquantaine d'années d'indépendance, fait subsister un doute sur la politique linguistique des autorités ivoiriennes successives à faire des langues nationales un médium et un objet d'enseignement dans les différents cycles d'enseignement. Le plurilinguisme qui caractérise la Côte d'Ivoire a été perçu par les premières autorités comme une entrave au choix d'une ou deux langues qui vont faire un consensus national, d'où le choix de plusieurs langues comme médium d'enseignement (10)¹. En effet, il existe quatre (4) grands groupes linguistiques, représentatifs, chacun par le peuple le plus important numériquement : le Bété pour le Kru, le Malinké pour les langues Mandé, le Sénoufo pour les langues Gur, le Baoulé pour les langues Kwa [RGPH 2014]. Ces langues auraient pu être choisies et introduites dans l'enseignement sur la base d'autres critères, notamment la capacité pour les locuteurs des langues choisies à comprendre la plupart des langues du groupe, et par souci d'unité nationale, comme le déclarait Assanvo [2017] citant Kouadio [2001] et Dubar [1995] : « Le choix du français comme langue officielle de la Côte d'Ivoire répond au souci des autorités ivoiriennes, confrontées au morcellement linguistique de leur pays, de ne pas susciter des animosités interethniques mais plutôt de préserver la cohésion sociale »

-Les obstacles scientifiques

Dans le but d'accroître les capacités d'apprentissage des élèves, l'État ivoirien, depuis 1977 a introduit l'enseignement des langues locales dans le système éducatif. Et, pour atteindre ces objectifs, les autorités compétentes ont initié un projet pilote dénommé Projet École Intégrée (P.E.I) qui a démarré ses activités en 2001. Pour l'expérimentation, dix langues ivoiriennes enseignées dans dix écoles pilotes du cycle primaire situées en zones rurales ont été choisies avec le concours scientifique de l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA) de l'université de Cocody-Abidjan. Aujourd'hui, le Ministère de l'Éducation Nationale expérimente l'enseignement bilingue dans 37 écoles à savoir 22 pour le Projet école intégrée (PEI) et 15 pour l'initiative École et langue nationale (ELAN) Côte d'Ivoire. Cependant, ces écoles ne sont pas dotées de tous les moyens nécessaires (enseignants, matériels didactiques) qu'il faut pour ouvrir une école bilingue d'où : l'absence de manuels didactiques adaptés en langues nationales et l'absence d'une pédagogie adaptée à l'enseignement bilingue (fçais/LN), le manque de formation initiale dans les langues nationales du personnel enseignant et administratif en nombre suffisant. Les langues nationales ne sont pas toutes codifiées ; elles demeurent pour la plupart au stade de l'oralité. Par conséquent, elles ne sont pas comprises pas tous et ne répondent pas aux besoins de tous les citoyens comme le français. L'un des problèmes clés de la mise en œuvre de ce projet demeure le fait que les résultats des recherches sur le plan scientifique des Institutions ivoiriennes chargées de la Recherche ne sont pas vulgarisés et exploités par les décideurs, ce qui amène les personnes réticentes à ce projet selon Assanvo [2017], à s'interroger : « dans un monde de plus en plus ouvert à la science, aux TIC, quel rôle pourrait bien jouer les langues maternelles ivoiriennes ? Comment peuvent-elles faire face aux flux massifs de terminologies informatiques, mathématique, anatomique ? Et, la thèse défendue par ceux-ci (en grand nombre) est que nos langues historiquement sont pauvres en vocabulaire »

¹ Ce sont les langues Baoulé, Akyé, Agni, Abidji, Mahou, Guéré, Yacouba, Koulango, Sénoufo, et le Bété

-Les obstacles sociolinguistique et économiques

L'image valorisante du français dans la pratique et dans l'imaginaire de la société ivoirienne constitue l'un des obstacles majeurs à la promotion des langues maternelles en Côte d'Ivoire. En effet, les populations ne perçoivent pas l'intérêt de l'enseignement de ces langues maternelles. À cela s'ajoute le désintérêt pour les Langues Nationales stigmatisées et jugées comme insuffisantes pour répondre aux exigences de la science par une bonne partie des intellectuels. Les parents qui parlent leur langue l'apprennent très rarement à leur progéniture et préfèrent parler le français (langue de l'élite) à la maison pour diverses raisons. Les jeunes gens, quant à eux, ils sont formatés à l'idée que les langues maternelles sont dégradantes, les parler, ce n'est pas être civilisés ; par conséquent, préfèrent apprendre les langues de communication tels que l'anglais, l'allemand, le chinois, etc. Comme le rapporte l'enquête de politikafrique.info publiée par la chaîne d'information 7info Mis à jour [le 1 janvier 2019], sur le sujet : *Langues maternelles ivoiriennes - promotion à l'école pour jeunesse perdue et tiraillée*. Cette enquête a fait le constat selon lequel, en dépit des efforts de promotion des langues locales, la majorité des enfants et jeunes de la capitale économique sont comme déracinés tels que l'illustrent les propos de Raoul Achi, est un jeune ivoirien de 25 ans qui reconnaît ne pas parler sa langue maternelle : « Je ne parle et ne comprends pas ma langue maternelle. J'ai perdu ma mère quand j'étais encore enfant. Mon père d'ethnie abba, a toujours communiqué en français avec moi, alors qu'il parle couramment sa langue. Je ne suis pas complexé, car ce n'est pas de ma faute ». Quant à Ramirata Soro, âgée de 20 ans, elle avoue avoir de la peine à ne pas parler sa langue maternelle, le sénoufo : « Je ne parle pas le sénoufo. Les parents communiquent avec nous en français à la maison. C'est un vrai complexe pour moi » ces deux exemples triés sur le volet sont illustratifs de la plupart des cas révélés par l'enquête.

À côté de cet état de fait, à cause de l'enseignement qui est dispensé dans la langue dominante (le français), les enfants n'ont pas la maîtrise de la langue qui est celle de leur famille et de leur entourage et perdent ainsi le contact avec leur propre héritage culturel. Mais, le désintérêt vient surtout du fait que les apprenants des langues nationales n'ont pas de correspondants dans la vie professionnelle ivoirienne. Aussi, les élèves, les parents et souvent certains enseignants se posent-ils des questions au sujet de l'utilité de l'enseignement des Langues maternelles

-Les obstacles financiers

L'absence de financements pour accompagner le projet de l'introduction des langues nationales, fait du P.E.I, projet encore au stade expérimental après plus de deux décennies. Par exemple, les problèmes au niveau de la formation et du suivi-évaluation des enseignants dont parlent les acteurs de ce projet : « Le PEI manque de moyens matériels et financiers pour assurer les missions de suivi-évaluation, d'encadrement et les formations initiale et continue des enseignants (formation linguistique et pédagogique) ; ce qui a une incidence négative sur la qualité de l'enseignement et le rendement des enfants ». [Cf. BROU-DIALLO. C 2011]. En effet, presque la totalité du financement alloué au matériel pédagogique et didactique au primaire, revient à l'enseignement classique. Et surtout que pour Kouadio, « les attentes mises dans un enseignement basé sur des langues ivoiriennes ne peuvent pas être réalisées en changeant uniquement le médium de l'enseignement. Ce choix ne règle pas

tous les problèmes du vieux système. Il faudrait une formation et une préparation suffisante des professeurs à leur nouvelle tâche » (KOUADIO N. J. 2001 : 46).

2. L'apport des langues nationales dans l'enseignement

Selon la ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, Marietou Koné : « l'introduction des langues nationales dans l'éducation de base est une belle initiative qui participe à la fois à la promotion de la culture et aussi à l'amélioration de l'apprentissage des enfants surtout en zones rurales », ce que soutient ABOA (2012). Pour lui, l'emploi systématique de la langue maternelle à l'école améliore la qualité des apprentissages dans toutes les matières scolaires de manière significative ; en particulier, cette stratégie éducative favorise l'apprentissage progressif de la langue. À cet effet, nous pouvons citer l'exemple du système anglophone. Dans les États africains d'expression anglaise, l'enseignement est dispensé durant les premières années du cycle primaire dans la langue maternelle. L'anglais n'étant enseigné qu'après deux ou trois ans de classe. Cela suppose bien entendu que la langue locale d'enseignement ait d'abord fait l'objet d'une étude approfondie, d'une description sérieuse et d'une transcription à l'aide d'une graphie appropriée. Le principal avantage de ce système est d'éviter une rupture entre le milieu familial, naturel de l'enfant et le milieu scolaire. L'école devient ainsi le prolongement de la vie familiale et non un monde à part inadapté à la vie quotidienne. C'est donc à l'école, en tant que structure de formation, selon François Adopo que revient prioritairement la défense de cette diversité comme richesse à féconder. Nous pensons que, pour faciliter l'enseignement du français et pallier l'interférence linguistique, il faut que l'enseignement se fonde sur la connaissance des faits existants dans la langue maternelle de l'enseigné, donc sur le contexte sociolinguistique et géopolitique du milieu en question. Le modèle de l'enseignement en milieu bilingue doit être aussi celui des programmes d'éducation avec entretien de la langue maternelle, cela pour plusieurs raisons.

D'abord, les aptitudes et les concepts acquis en langue maternelle peuvent être transférés en langue seconde. Une base solide en langue maternelle facilite l'acquisition en langue seconde. Ensuite, le support de la langue seconde et de la culture maternelle produit une meilleure estime en soi et accélère la vitesse d'acquisition de l'enseigné. Pour certains acteurs de l'Éducation Nationale, dont Séry Edouard, responsable du projet École Intégrée, l'enfant qui apprend à lire et à écrire dans sa langue maternelle a davantage de chance de réussir sa vie scolaire. Il a d'ailleurs confié qu'au niveau des résultats, les élèves issus de ce projet détiennent les meilleures notes, car l'école intégrée facilite leur scolarisation. Elle est une correspondance de la langue de l'apprenant, ce qui engendre une assimilation rapide des connaissances classiques. Quant à Kouadio N'Guessan, il affirme dans le quotidien d'État ivoirien que l'apprentissage de la langue maternelle facilite non seulement l'assimilation des connaissances classiques, mais permet à l'enfant de mieux s'épanouir, car « il n'est pas contraint de se défaire de ce qu'il est au profit d'une autre culture. »²

3. Les modalités de la mise en œuvre d'un tel projet

La mise en œuvre de ce projet doit suivre une démarche spécifique. Cette politique doit se faire de manière graduelle. Elle passe d'abord par l'introduction des langues maternelles dans l'enseignement primaire. Ensuite, vient l'enseignement secondaire car l'on doit veiller à offrir aux enfants une scolarisation initiale qui fasse de la langue du milieu

² Fraternité Matin N°13910 du mardi 23 mars 2011.

l'instrument de la scolarisation primaire. Aussi, tout enseignant désormais devrait avoir des connaissances linguistiques qui lui permettent de s'insérer dans le programme d'enseignement de la langue maternelle à l'école. Et, l'objectif principal du P.E.I est d'intégrer l'école culturellement au milieu social de l'enfant. Par exemple, à partir de quatre ans, l'enfant entre au préscolaire dans une école P.E.I. Jusqu'au CE1, l'enfant apprend à lire et à écrire dans sa langue, mais dès le CP2, le français est introduit à l'oral, surtout par les chants et des leçons de langage. À partir du CE2, le français devient le médium de l'enseignement. Cependant, pour atteindre l'objectif visé, il est important qu'une des quatre langues soit choisie comme une matière de composition.

Vu le profil linguistique de la Côte d'Ivoire, pour que ce projet se réalise, il faudrait que les autorités gouvernementales procèdent à un découpage de la Côte d'Ivoire en quatre grandes zones linguistiques, puis choisissent la langue qui est la plus représentative par consensus. Il ne faudrait surtout pas tenir compte du seul critère numérique mais plutôt prendre en compte non seulement l'adhésion sociale des populations des zones concernées mais surtout le facteur d'intercompréhension. Nous disons également qu'une langue étrangère ne pourrait être enseignée avec profit et dans les meilleures conditions à des enfants dans un contexte africain que si cet enseignement se fonde sur des faits existants dans la langue maternelle de l'élève. C'est-à-dire les unités phonologiques, morphologiques et les structures grammaticales de cette dernière ; en d'autres termes, la meilleure façon de fonder une pédagogie bien adaptée, consiste à élaborer des études contrastives pour comparer systématiquement et à tous les niveaux phonétique, syntaxique, morphologique et sémantique de la langue L1 et la langue L2 à enseigner, afin de mettre au point des exercices spécialement adaptés au substrat linguistique des élèves. C'est là l'un des rôles essentiels des Instituts de Linguistique Appliquée en Afrique. Et, en Côte d'Ivoire, l'Article 68 de la loi du 18 août 1977 n°77-584, portant réforme de l'enseignement notifie que L'Institut de Linguistique Appliquée est chargée de préparer l'introduction des langues nationales dans l'enseignement, notamment par leur description leur codification, l'identification et la consignation de leurs grammaires et lexiques, l'élaboration de manuels scolaires et le développement des productions littéraires garantissant leur caractère culturel. Tel est le rôle de l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA) avec des professeurs qualifiés qui continuent de faire un travail remarquable en produisant des syllabaires, des dictionnaires, etc. dans nos langues malgré le manque de moyen financier. La réussite de la politique de l'introduction des langues, passe par la formation en grand nombre d'enseignants qui sont chargés de transmettre le savoir aux élèves ; formation des cadres de l'administration convaincu de l'utilité de l'enseignement des langues nationales et prêts à accompagner le P.E.I et aussi procéder à une campagne de sensibilisation des parents d'élèves dans les zones rurales en alphabétisant en lecture et en écriture pour mieux suivre leurs enfants. Cette conscience de l'importance que revêt la connaissance de sa langue pour l'avenir dans une société en pleine mutation technologique. Par exemple, faire des plaidoyers auprès des intellectuels, des élites et des politiques sceptiques à l'usage des langues nationales à l'école, afin de faire comprendre qu'elles ne constituent pas une menace pour le français dans un système bilingue. Ce qui veut dire que le développement des langues nationales n'est pas synonyme d'évacuation du français, l'on doit plutôt militer en faveur d'un rapport de convivialité et de partenariat. C'est dire qu'on doit s'inscrire ici dans une nouvelle politique de dialogue des cultures, ce qui revient à militer pour une promotion des langues maternelles et au maintien du français.

L'État doit appuyer les programmes de recherche en matière de didactique des langues nationales en créant par exemple, des centres de formation en langues nationales qui serviront à la formation d'interprètes et traducteurs (français – langues nationales). Ou d'une façon générale, développer dans toutes les universités ivoiriennes des départements de traduction. Il doit aider aussi à la conception, à l'élaboration et à la confection ainsi qu'à la diffusion de manuels en langues nationales et autres outils didactiques et pédagogiques tels que des dictionnaires bilingues (français-langues nationales et vice-versa) et autres ouvrages pour une meilleure expression des réalités ivoiriennes par la littérature car, les seuls livres disponibles sont les livres de lecture 1^{ère} et 2^{ème} année ; élaborer des guides pédagogiques et didactiques prenant en compte l'audio comme support pédagogique. Il faut créer par exemple, des produits audio-visuels de fiction attractifs et en série permettant de fidéliser le public. Ces produits intégreront des stratégies de diffusion de compétences linguistiques et seront adaptés selon les publics visés (enfants en priorité, adolescents, adultes), à l'école et hors de l'école, ainsi que selon des niveaux de langue différents (au Burkina Fasso, au Benin et au Mali, les acteurs s'expriment en langue nationale).

L'État doit également prendre des mesures incitatives en faveur des langues nationales (formation et plan de carrière des enseignants), encourager les publications dans l'ensemble des langues du pays), etc. Et surtout, nos autorités politiques doivent s'inspirer des traditions pédagogiques des autres pays francophones qui sont membres du projet École et Langue nationale (ELAN) en matière de plurilinguisme, c'est-à-dire s'appuyer sur les langues nationales pour favoriser le processus de structuration de l'apprenant. Cependant, cette politique ne peut être mise en œuvre que si l'État crée une direction et des sous-directions chargées des programmes bilingues.

Conclusion

L'introduction des langues dans l'enseignement se heurte à diverses contraintes que sont la politique linguistique, les obstacles scientifiques, sociolinguistiques et économiques et les obstacles financiers. L'insertion des langues quant à, permet d'une part le prolongement de la vie familiale à l'école et d'autre part la facilitation de l'apprentissage à l'école. L'avenir des Langues Nationales en Côte d'Ivoire est étroitement lié à la volonté des autorités politiques ivoiriennes qui œuvrent pour le bilinguisme scolaire à travers l'introduction des langues maternelles dans les curricula de formation. Cependant, la pratique montre que ces autorités politiques ne semblent pas être assez engagées pour prendre des décisions courageuses en faveur de l'usage de ces langues en faisant en sorte que les langues ivoiriennes deviennent progressivement des langues d'enseignement dans nos écoles en les décrivant pour aboutir à des grammaires pédagogiques utiles à leur enseignement. Pour y arriver, il faut revoir la place qu'occupe le français dans le système éducatif en restaurant pour l'élève et pour l'enseignant la fierté de parler sa langue. Aussi, Les autorités éducatives doivent se saisir de la " journée des langues maternelles " célébrée les 21 février pour œuvrer à une revalorisation de celles-ci car pour avoir un développement inclusif, il faut que les langues endogènes soient prises en compte.

Références bibliographiques

Arnold, C. & al. (2006). Is everybody ready? Readiness, transition and continuity: Reflections and moving forward. Background paper for EFA Global Monitoring Report 2007.

- Agouzoum, A. (2016). Enseignement Bilingue tamasheq/français au Mali. Allemagne, *Paf*, 328 p.
- Assanvo, A. D. (2017). Langues maternelles et défi à l'émergence "horizon 2020" : quelles réalités pour la Côte d'Ivoire ? *ANADISS : Revue semestrielle de centre de recherche analyse du discours, imaginaire[s] et discours [II]*. Université « Stefan cel Mare » de Suceava [Roumanie], 24[II] : 127- URL : <http://www.litere.usv.ro/anadis/arhiva/anadiss24/anadiss24.html>
- Brou, C. & Barbier, Prisque (2003). « Unité linguistique et diversité culturelle. Le français en Côte d'Ivoire » in *Travaux de Didactique du FLE*, n°50/2003. Université PaulValéry, Montpellier 3. pp 37-43 BROU
- CUQ, J-P (2000). Langue maternelle, langue seconde, langue étrangère et didactique des langues, *Le français dans le monde*, numéro spécial, 42-54
- DADI Zirignon Florence : l'enseignement du français au secondaire privé en côte d'ivoire : problèmes institutionnelle et pédagogique, Thèse de Doctorat Unique option Sociolinguistique et Didactique. Université Felix Houphouët-Boigny Abidjan Cocody, Juillet 2019
- Galtier, G. (2011). Les difficultés d'introduction des langues locales dans le système scolaire du Mali, Foued Larpussi et Fabien Liénard (dir.), *Plurilinguisme, politique linguistique et éducation – Quels éclairages pour Mayotte ?* Publications des Universités de Rouen et du Havre, Mayotte, 403-411.
- Kouadio, N. J. (1993). La situation linguistique de la Côte d'Ivoire, *Diagonales*, 26 ;42-44
- Kouadio, N. J. (2001). École et langues nationales en Côte d'Ivoire : dispositions légales et recherches. *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat : 177-203*, Langues et développement. L'Harmattan, Paris.
- Kosonen, K. (2005). Education in local languages: Policy and practice in Southeast Asia. *First languages first: Community-based literacy programmes for minority language contexts in Asia*. Bangkok: UNESCO Bangkok.
- TAPE, J.-M. (2018). « Traduction des textes de loi français vers les langues ivoiriennes : l'exemple du djibuo [parler bété de soubéré] », *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique*, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, n°43, pp. 123-130 <http://www.ila.ci./public/ila/registre/texte/4820>
- UNESCO (2008a). *Mother Tong Matters: Local Language as a Key to Effective Learning*. Paris : UNESCO.